

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Novembre

Le devoir des Chambres

Il y a peu de jours, au milieu du deuil public et de la consternation causée par l'épouvantable attentat qui a soulevé l'indignation de la France et du monde, cinq cercueils traversaient les rues de Paris, suivis par les représentants des pouvoirs publics et par des veuves et des orphelins, dont la douleur faisait mal à voir. Avec un recueillement grave et sincère, la population parisienne contemplait ce spectacle, et les moins attristés, les moins indignés, nous le proclamons à leur honneur, ce n'était pas les ouvriers, les gens du peuple, comme on dit encore dans certains milieux aristocratiques; c'était ces pauvres gens. Ils maudissaient l'anarchie et ses attentats, au nom des malheureuses et innocentes victimes, frappées dans leur rang par ces criminels anonymes, dont la tâche est à la fois si facile et si redoutable; ils réclamaient des mesures énergiques et sévères pour prévenir le retour de monstruosité semblables.

Ils les réclamaient au nom de la sécurité de tous, de leur vie, de leur honneur; ils les réclamaient au nom de la République qui leur est si chère, au nom de la liberté qui est la base de la République, au nom de l'égalité sans laquelle il n'y a pas de démocratie, au nom de la fraternité si outrageusement violée par les scélérats.

Comment rester insensible à ce frémissement de l'opinion, à ce juste souci de défendre la République contre l'un des pires dangers qui puissent la menacer, et que ses ennemis ne manquent pas d'exploiter contre elle, alors cependant qu'aucun gouvernement, en soi et par son principe même, n'a plus de force pour agir impersonnellement et impartialement dans l'intérêt de tous?

Ce n'est plus de vaines et gémissantes paroles qu'il s'agit aujourd'hui, le moment des déclamations est passé; il faut des actes imposant le respect de la loi et modifiant

la loi elle-même, si la loi est insuffisante.

Plus que jamais, nous disons: « Pas de réaction ». Plus que jamais aussi nous avons la profonde conviction que rien ne saurait davantage servir la cause réactionnaire que la faiblesse d'un gouvernement républicain, car cette faiblesse ne serait autre chose que la méconnaissance de la justice et de la liberté.

Justice et liberté! Ce sont là les deux grands intérêts qui nous préoccupent; ce sont eux qui sont menacés par cette sorte de droit à la provocation au crime que renferme implicitement la législation actuelle; ce sont eux aussi qui sont violés lorsqu'on voit livrer, sans défense aux factieux, l'ouvrier qui veut continuer son travail et résister à l'oppression de quelques meneurs.

Le droit à la grève est un droit, mais il n'est respectable que comme l'une des formes de la liberté du travail. Il ne doit pas être plus permis de forcer un homme à s'abstenir de travailler qu'il ne doit être permis de le contraindre au travail, s'il juge ce travail insuffisamment rémunérateur.

C'est au nom de ce principe — principe sacré — qu'un vieux républicain, chez qui l'amour des libertés publiques et de la justice sociale est resté toujours jeune et toujours vaillant, M. Marcel Barthe, déposait, il y a plus de six ans, une proposition de loi qui fut prise presque à l'unanimité en considération, mais qui depuis lors a somméillé dans les cartons du Sénat.

Cette loi, il est fort regrettable qu'elle n'ait pas été adoptée alors; il serait urgent de la voter aujourd'hui, si l'on ne veut pas voir se renouveler, plus nombreux et plus graves encore, les faits si tristes qui, en peu de temps, se sont passés sous nos yeux.

Plus que personne, M. Marcel Barthe est partisan du développement des institutions de prévoyance, telles que les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les caisses de pensions de retraite, les banques populaires, les associations coopérati-

ves, les assurances contre les accidents, les assurances sur la vie, les participations aux bénéfices des patrons. Mais le progrès social dont il est un des apôtres les plus dévoués, se trouve à ses yeux comme aux nôtres, singulièrement menacé et compromis, « le jour où les meurtres et les pillages commis en vue de la révolution sociale ne constituent plus des crimes mais simplement des faits de guerre, » le jour où le meurtre d'un patron ou même d'un ouvrier, qui résiste au nom de sa liberté, aussi sacrée que celle du gréviste, devient chose simple et légitime; le jour où la violence collective, à tous les droits et où la liberté individuelle n'en a plus aucun.

Voilà ce qu'il faut faire cesser en ajoutant à la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, des articles qui seront le complément de cette loi et qui, nous n'hésitons pas à le dire, deviendront sa sauvegarde dans l'avenir.

En un mot, il faut 1° réprimer les atteintes à la liberté individuelle du patron et de l'ouvrier dans les cas de grève;

2° Réprimer les provocations à commettre des délits et des crimes;

3° Prendre toutes les mesures nécessaires, soit pour prévenir tous actes pouvant porter atteinte à la liberté du travail et de l'industrie, à la sécurité des personnes et des propriétés, soit pour faire réprimer les délits et les crimes commis.

Ce sont là des vérités de gouvernement que l'heure est venue de remettre plus que jamais, non pas seulement en lumière, mais en exercice.

Pour notre part, nous le demandons avec énergie au nom du pays, au nom de la liberté, au nom de la République; nous le demandons parce que nous sommes dévoués, cœur et âme, aux intérêts des ouvriers et des paysans que la réaction atteindrait une fois encore, si elle redevenait triomphante; nous le demandons enfin parce que c'est le droit, parce que c'est l'égalité, parce que c'est la justice.

J. QUERCYTAÏN.

AU DAHOMEY

Le bruit de la prise d'Abomey qui avait couru, n'est pas confirmé.

La colonne expéditionnaire a repris la marche sur Abomey le surlendemain de la prise de Kana.

Les escadrons de spahis soudanais ont reconnu les abords immédiats de la place et ont débûsqué de très faibles partis des Dahoméens placés en embuscades.

Ils enlevèrent quelques prisonniers qui, interrogés, affirmèrent que Behanzin ne possédait plus avec lui que 1,200 hommes, parmi lesquels de nombreux prêtres chassés de Kana.

L'armée dahoméenne est tellement fanatique que tous ont juré de se faire tuer plutôt que fuir dans l'ouest.

Behanzin est prisonnier de ces fanatiques qui l'ont menacé de mort s'il essayait de se dérober.

Le général Dodds a reçu une longue lettre de Behanzin demandant à capituler et offrant d'abandonner à la France tout le littoral entre Kotonou et Porto-Novo.

Il offre de payer 15 millions.

LE GÉNÉRAL DODDS

JUGÉ PAR LE MARÉCHAL CANROBERT

L'admirable conduite du général Dodds au Dahomey a donné au Gaulois le désir de voir un brave jugé par un brave, par une de nos gloires militaires. Aussi un de ses collaborateurs est-il allé frapper à la porte du maréchal Canrobert.

« Toujours ferme, malgré ses quatre-vingts ans passés, vibrant comme au temps où il ordonnait l'assaut, le maréchal Canrobert s'écrie aussitôt :

— Ah ! ah ! vous venez me parler de l'armée. Vous savez mon amour pour elle et vous en profitez. Eh bien ! oui, ce que fait au Dahomey le général Dodds est parfait. C'est vraiment très beau et je l'admire. Il mérite nos éloges, plus peut-être que nous le croyons, car je ne serais pas surpris qu'on ne lui eût pas donné, dès le début, toutes les facilités pour agir, ni fourni tous les moyens indispensables à une bonne campagne.

« Je n'ai jamais vu le général Dodds, mais j'ai lu ses dépêches. On ne saurait trop le louer du sang-froid qu'il apporte dans toutes ses décisions, de son esprit méthodique et de sa sûreté de coup d'œil. Il a su, en outre, inspirer une confiance, qui me paraît absolue, à ses hommes, dont il a l'air d'être adoré : avec cela, on va partout où l'on veut.

» N^o sont-ils pas aussi dignes d'éloges ces

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 97

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

X

L'ÉCHAFAUD A LA BASTILLE

— On y dresse l'échafaud, s'écria le lansquenot, et l'un des aides du bourrel, une connaissance à moi, m'a dit que c'était pour demain à midi.

— En ce cas, père Théotime, dit Hardi-Cœur, le reître, au moins célestin, quel est votre avis.

— Je vais m'entendre avec mon frère Augustin.

Les deux religieux eurent un entretien particulier de quelques minutes, au bout desquelles les instructions furent données aux autres moines et aux soldats.

Puis, reîtres, lansquenets et frocards quittèrent la laverne, pour aller se répandre, les uns parmi les groupes, les autres dans les quartiers popu-

leux, si l'on ne veut pas voir se renouveler, plus nombreux et plus graves encore, les faits si tristes qui, en peu de temps, se sont passés sous nos yeux.

Plus que personne, M. Marcel Barthe est partisan du développement des institutions de prévoyance, telles que les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les caisses de pensions de retraite, les banques populaires, les associations coopérati-

Comme Claude le Lorrain dépassait le seuil, il ne put s'empêcher de faire un mouvement d'effroi.

Il venait d'apercevoir, aux rayons de la lune qui planait au-dessus du noir masif de la Bastille l'homme aux lourds coups de poing, autrement dit Gros-Michel, qui s'était rangé devant la porte pour laisser passer le flot.

— Qu'est-ce qu'il est venu faire ici, ce lansquenot, se demanda Michel. Gargantua va me le dire.

Celui-ci lui sauta au cou en l'apercevant. Tout autre que le père d'Auvergne eût été renversé du choc; mais c'étaient deux colosses qui se valaient, on le sait.

Le capitaine raconta à son ami tout ce qu'il venait d'apprendre dans la taverne.

De même que le gros reître, car, malgré sa douleur, Gargantua n'avait pas jeûné, et il avait repris, depuis un mois et demi, tout son bel embonpoint, de même que le gros reître, disons-nous, Michel comprit que la révélation de ce nouveau complot, au centre même de Paris, pouvait être la planche de salut pour Marcel.

Il résolut de retourner à Montmartre, et de faire connaître à l'abbesse ce que venait de lui apprendre Gargantua.

— Je ne m'étonne plus maintenant, dit-il, de la présence du lansquenot en ces lieux.

— Quel lansquenot ? demanda le capitaine.

— Celui qui est sorti un des derniers. Le même que j'ai touché à Turin.

— Ah ! bien tuché !... Diens, mais c'est vrai, il m'avoir emplé aussi; gue che le gonnaisais...

un boit fauve, n'est-ce pas ?

— Décidément, se dit Michel, cet homme est trop souvent sur nos pas, et à la première rencontre...

Il entraîna Gargantua vers l'abbaye de Montmartre.

Depuis plus de six semaines, Marcel gémissait dans un de ces tristes cabanons de la Bastille.

Enfermé dans une chambre aux murs épais, presque sous les calottes d'une des tours, d'où il ne voyait le ciel que par une étroite fenêtre donnant dans la cour, sans nouvelles du dehors, réduit à une chétive nourriture que lui apportait un porte-clefs rébarbatif, il devait se croire abandonné.

Pourtant aucun des coeurs qui l'aimaient n'avaient cessé de s'occuper de lui.

Mais en vain Marie de Beauvilliers avait-elle écrit au roi : ses lettres lui avaient été renvoyées sans qu'on l'eût ouvert. Inutilement aussi avait-elle fait demander son audience : Henri avait refusé.

Le crime de Marcel paraissait trop manifeste aux yeux du souverain.

Une circonstance pourtant avait jusqu'à ce jour tranquilisé l'abbesse. Le chevalier du Bosc, conseiller au Parlement, lui assurait qu'aucune information n'était encore ouverte contre l'officier des gardes.

Il est vrai que, dans certains cas, surtout quand il s'agissait du crime de haute trahison, et que le coupable n'avait point, comme Biron, une haute position dans le gouvernement, quelques jours suffisaient pour l'instruction et la condamnation.

Et depuis le matin de ce jour dont nous venons de voir les dernières heures s'étendre au front de la sinistre forteresse, où tant de victimes avaient déjà prié la veille de leur supplice, le bruit avait couru, dans tout Paris, que l'exécution de Biron et de ses complices devait avoir lieu le lendemain en place de Grève !...

On conçoit donc dans quelles transes mortelles devaient être Marie de Beauvilliers et tous ceux qui s'intéressaient à lui.

VI

PRISE A SON PROPRE PIÈGE

Au moment où la tête de Biron roulait sous le glaive du bourreau, les verroux de la chambre qu'occupait Marcel à la Bastille étaient tirés avec fracas : la porte grinça sur ses gonds et la grosse voix du porte-clefs s'écria :

— Le numéro 21 !... Allons, debout.

— A la voix du gardien, Marcel avait tressailli.

— Mon heure est venue, pensa-t-il. Seigneur, je vous recommande mon âme.

Tout à coup une autre voix, non moins formidable, mais joyeuse dans son expression, s'écria :

— Ah ! der Teufel ! c'est moi, mon bedit Marcel !

— Gargantua, fit le jeune homme en se précipitant dans ses bras.

— Ia, ia... Mais sauvons-nous bien vite l'ici... Ah ! la vilaine purg.

— Nous sauver.

— Ia, ia, Ouvre tu roi ! N'est-ce bas, mossié le borte-glefs ?

— Pour toute réponse, celui-ci montrait la

braves petits soldats, dont l'attitude sous le feu de l'ennemi est si simple et si belle ? Ils m'ont tout l'air de se battre comme des lions. Ne savent-ils pas, d'ailleurs, que leur devise, là-bas plus que partout, doit être : « Vaincre ou mourir ? » Les Dahoméens leur feraient subir toutes les tortures possibles s'ils succombaient, et cette idée, jointe à leur beau courage naturel, leur donne un entrain extraordinaire, qui leur permet de marcher un contre cent. C'est, du reste, un peu l'habitude du soldat français, de se battre dans des proportions de ce genre.

— Si nos braves soldats sortent triomphants de cette guerre — et il en sera certainement ainsi — la France n'aura pas tort de leur tresser des couronnes, et nous n'aurons, nous, jamais assez de reconnaissance pour eux. Ils sont dignes de leur chef, cela résume tout, car le général Dodds, à son tour, est digne de ceux qui l'ont précédé.

— Ne ressort-il pas pour vous, monsieur le maréchal, de cette campagne, que les indigènes africains sont si bien armés qu'on ferait peut-être sagement, à l'avenir, de ne les point considérer comme quantité négligeable ?

— Malheureusement, ce n'est que trop réel, et la faute en est à toutes les puissances européennes représentées sur le continent noir. Elles font toutes le trafic des armes, sans que les commerçants intéressés paraissent avoir conscience des dangers qu'ils font courir à ceux qui seraient tentés d'aller en Afrique. Nous en avons aujourd'hui la preuve : ces armes vendues par des négociants européens se retournent contre nous, comme elles se retourneront demain contre les Anglais, les Allemands et les autres. Il en sera ainsi tant qu'on n'aura point pris des dispositions pour interdire ce dangereux trafic.

— Au temps où vous étiez en Afrique...

— Oh ! en ce temps-là, on ne connaissait guère là-bas que le fusil à pierre, et encore ! Mais nous avions contre nous des fanatiques, que la religion exaltait au point d'en faire des hommes d'un courage exceptionnel. Ah ! ils nous en donnaient du fil à retordre ! Je suis demeuré quinze ans en Afrique, durant lesquels, une seule fois, je séjournai à Alger. On restait des années sans entrer dans une ville ! Cela alla ainsi jusqu'à la venue d'un homme de génie — Bugeaud — qui ne tarda pas à nous faire apprendre ce que c'était que les marches triomphales !

— Après les Arabes, voici qu'on tombe sur les nègres, au Sénégal, au Dahomey, dans le Soudan, sur le Niger, — et ensuite ? Je ne sais, ai demeurant, si c'est très prudent et très sage. Méditez sur ceci : l'empereur Napoléon I^{er} — un grand homme, celui-là ! — rêvait de faire de la Méditerranée un vaste lac français. Vous le savez, ce rêve ne se réalisa pas. Mais on peut aisément imaginer le contraire. Qu'est-ce que cela aurait fait à Napoléon, d'avoir ce grand lac si les ennemis étaient à Montmartre ? On ferait peut-être bien d'y réfléchir. Nous éparpillons nos forces, nous perdons des hommes et des armes, nous dépensons des sommes considérables qui nous seront pourtant bien utiles un jour, peut-être prochain.

— Voyez-vous, tant qu'on n'aura pas réglé « cette affaire » avec l'Allemagne, tant qu'on n'aura pas vidé définitivement la querelle pendante, notre devoir sera du côté de nos frontières de l'Est, c'est-à-dire à nos portes.

— Votre avis est-il que, en cas de complications de ce côté, la France serait prête ?

porte ouverte.

— Libre !... libre ! disait Marcel encore tout pâle.

— Ia, ia, et garons au Louvre, où le roi vus addend.

— C'est donc bien vrai ?... Cet échafaud, ce bourreau, ce n'est pas pour moi !...

— Ia, ia, ch'avre pîen vu en bassant, mais che n'avre blus beur même l'une bodence... Venez, Sordons hredissimo, comme tisait l'audre à Durin.

Et il entraîna Marcel.

Au moment où il passait devant l'échafaud, le jeune homme frissonna en voyant une mare de sang et une masse informe, recouverte d'un drap blanc et noir.

Michel, qui n'avait pu pénétrer dans la Bastille, attendait devant le pont-levis. Comme le capitaine, il pressa le jeune homme sur son cœur.

On courut au Louvre.

Marcel se rencontra au pied du grand degré, avec Henri IV qui allait le gravir. Le roi venait de faire une tournée dans la ville, aux acclamations du peuple.

Le monarque ouvrit les bras à son officier, en pleurant et en lui demandant pardon.

— Sire ! j'étais innocent, dit ce dernier.

— Tais-toi, mon fils, je sais tout. Madame Marie m'a conté ce que tu faisais au Palais Sforza... Viens, viens, tu vas souper avec moi.

Comme ils montaient ensemble l'escalier, une dame en merveilleuse toilette se montra dans le haut pour le descendre. En apercevant l'officier des gardes, elle devint pâle et faillit tomber dans les bras de sa suivante.

A cette question, le maréchal Canrobert reste pensif. Puis, brusquement, passant la main sur son front comme pour en chasser quelque triste pensée, il répond :

— C'est trop grave. Oui, c'est trop, beaucoup trop grave. Si je parlais, on ne manquerait pas d'utiliser mes paroles après les avoir dénaturées. Non, je ne puis parler. Au reste, ne m'a-t-on pas volontairement tenu éloigné de l'armée depuis vingt-deux ans ? Mais qu'il n'en soit plus question : nos soldats se couvrent de gloire au Dahomey. Ils sauront faire leur devoir partout comme ils le font là-bas.

INFORMATIONS

LE PANAMA

POURSUITES

L'instruction ouverte sur l'affaire de Panama est close.

Conformément aux réquisitions du procureur général, des poursuites vont être intentées contre un certain nombre d'administrateurs de la Compagnie de Panama.

On assure que cinq personnes seraient déférées à la juridiction de la première chambre de la cour ; dans ce nombre serait compris un des entrepreneurs des travaux du canal.

Le Gaulois assure que des citations ont été lancées.

MM. Cottu et Fontane, administrateurs, sont poursuivis pour abus de confiance.

M. Eiffel est poursuivi pour escroquerie.

L'instruction sera dirigée par le premier président de la cour d'appel.

Dans la réunion tenue mardi par les ministres à l'Elysée, le garde des sceaux a informé ses collègues que des poursuites étaient ordonnées contre tous ceux qui ont encouru des responsabilités dans l'affaire de Panama.

Les ministres ont réservé pour le conseil d'aujourd'hui l'examen des observations que le gouvernement devra présenter à la Chambre en réponse aux interpellations relatives à cette affaire.

Mais on considère comme certain que ces observations seront assez brèves. Le gouvernement fera remarquer que l'affaire de Panama relève désormais de la justice et que dans ces conditions il ne peut qu'en tenir à la plus grande réserve.

Les poursuites ayant été ordonnées avant le vote définitif de la loi tendant à supprimer toute juridiction spéciale pour les dignitaires de la Légion d'honneur, c'est devant la première Chambre de la Cour d'appel, siégeant comme Chambre correctionnelle, qu'auront à comparaître M. de Lesseps et ceux qui, avec lui, feront l'objet de ces poursuites.

Outre MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, trois autres personnes, MM. Cottu, Marius Fontane, administrateur du Panama et Eiffel, entrepreneur, seraient assignés devant la première chambre de la Cour d'appel.

L'IMPRESSIOŃ A LA CHAMBRE

La nouvelle des poursuites, connue vers une heure à la Chambre, a produit dans les couloirs une profonde impression.

C'était Henriette d'Entragues qui venait à la rencontre du roi. Elle ne l'avait pas vu de la journée.

Henri lança à la favorite un regard fulminant, et, sans lui adresser la parole directement :

— Cette dame est malade, dit-il avec une froideur glaciale. Qu'on la reconduise à son hôtel.

C'était un coup de foudre. La marquise comprit dès lors que son règne était fini.

Mais, dans sa chute, elle brava encore les regards des courtisans, et se tournant vers un page, elle lui dit d'une voix ferme :

— Qu'on fasse avancer ma litière ?

La tête haute, la mine altière, l'œil menaçant, elle descendait les degrés comme si elle était toujours la seconde reine.

— Reine je serai malgré tout, murmura-t-elle en montant dans sa litière ; car mon fils sera couronné avant peu, je le jure. Ah ! je me vengerai d'eux tous.

Elle se fit conduire à l'hôtel qu'elle avait près du Louvre, dans la rue Froidmantel.

Le soir venu, Henri reçut une missive.

Il bondit après en avoir pris connaissance.

La reine Marguerite lui apprenait une nouvelle trame, et cette fois les d'Entragues, Henriette en tête, manœuvraient avec l'Espagne.

Depuis qu'il avait obtenu sa grâce, le comte d'Auvergne était à Clermont, dans son comté dont il jouissait, en vertu de la donation que lui en avait faite Henri III.

Or, comme il s'ennuyait au fond de sa retraite, il y avait pour se distraire.

Il arriva que, dans un de ces moments de dé-

Le bruit s'est répandu à un moment donné que le conseil des ministres s'était divisé mardi matin, sur la question des poursuites et que plusieurs membres du cabinet avaient manifesté l'intention de se retirer.

Vers le milieu de l'après-midi, on a appris de source sûre que le conseil s'était borné à entendre la lecture faite par M. Ricard du rapport de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'en somme les ministres n'avaient pas eu à délibérer et que les conclusions de ce rapport étaient définitives et aboutissaient aux poursuites.

Conformément à ces conclusions, le ministre de la justice a déclaré, avec l'assentiment unanime du conseil, que le rapport du procureur général devait être appliqué dans toutes ses conclusions.

Aucun désaccord ne pouvait se produire entre les membres du cabinet sur cette question spéciale et nous croyons savoir, en effet, que le conseil s'est borné à prendre acte de la communication qui lui a été faite.

Il est inutile de se méprendre, dit le *Petit Journal*, sur la portée des poursuites motivées par la gestion de l'entreprise de Panama.

C'est une solution qui malheureusement peut être féconde en scandales ; mais au moins c'est une solution.

Nous avons récemment réclamé la lumière avec la fin de l'incertitude : tout va mieux, en effet, qu'une situation inquiétante et obscure ; les pires suppositions, les plus effrayantes accusations s'échafaudaient sans peine sur le mystère qui planait au-dessus de l'affaire, et derrière lequel on finissait par soupçonner la résistance des intéressés.

La morale exige que les coupables soient connus : seul un débat solennel affranchira des insinuations odieuses ceux qui étaient calomniés.

Nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'on ait attendu trop longtemps pour se décider, puisqu'on devait aboutir aux poursuites.

Il ne fallait pas tant de mois et de réflexions pour savoir qu'il était nécessaire de faire intervenir la justice dans la liquidation.

C'est une faute grave dans le passé d'avoir procédé avec cette lenteur ; espérons qu'on la réparera en marchant vite au but. Maintenant qu'il n'est plus permis de reculer, il importe d'être fixé sans retard, sans tergiversations déplacées. C'est le seul moyen d'en finir avec cette triste affaire et de concentrer toutes les forces vives, toute la confiance indispensable au succès, sur la chose essentielle, sur la reconstitution finale, sur l'achèvement des travaux du canal.

La dynamite à Paris

Jusqu'à présent, la police ne possède aucune piste sérieuse. Elle n'a aucun indice permettant d'arriver à la découverte de l'auteur de l'explosion de la rue des Bons-Enfants. Les quelques renseignements parvenus à la préfecture émanent soit de gens affolés, soit d'individus mal intentionnés qui profitent des circonstances, pour exercer leur vengeance contre des innocents.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est ému de l'état de choses actuel et de la situation des familles des victimes de l'explosion.

Dans sa dernière séance, à laquelle assistait le préfet de police, M. Lozé a donné l'assurance que

bauche, il frappa un gentilhomme voisin, dont il avait fait à la fois son compagnon de débauche et son confident.

Furieux, celui-ci alla dévoiler à la reine Marguerite ce que le comte lui avait confié sur les desseins de la famille d'Entragues.

Henriette, avec ses enfants, était à la veille de se rendre sur les terres d'Espagne, pour se jeter dans les bras de Philippe III. Le plan conçu avec l'Espagne consistait tout simplement à faire reconnaître, pour Dauphin de France, le fils de la marquise.

Aussitôt le roi donna ses ordres, pour l'arrestation du comte d'Auvergne, ainsi que M. d'Entragues, père de Henriette, et gouverneur d'Orléans.

Quant à la marquise, il songea à Marcel. C'était le meilleur gardien qu'il pût trouver. L'officier ne pouvant être que l'ennemi déclaré de Henriette. Justement, Marcel revenait du logis du chevalier du Bose, auquel il avait fait ses adieux pour partir le lendemain avec le roi.

On pense bien que, dans ces adieux, se mêlèrent de part et d'autre, maints soupçons à l'adresse de l'infortunée Alice, dont on n'avait pu avoir la moindre nouvelle. Le comte de Fuentes avait écrit qu'il n'avait pu découvrir aucune trace de sa fille en Allemagne, peignant sa désolation avec tous les transports de son âme castillane.

Le roi enjoignit à son officier de se transporter avec des gardes à l'hôtel de la marquise de Verneuil et de l'y tenir prisonnière jusqu'à son retour.

Quelque répugnance qu'eût Marcel à se charger d'une pareille mission, il dut l'accepter.

son administration ferait « tout ce qu'il est humainement possible pour découvrir les auteurs de l'attentat. »

L'ordre du jour suivant a été adopté par 43 voix sur 17 :

Considérant que, au lendemain d'actes individuels d'une violence féroce et stupide et en présence des conséquences que la réaction essaie d'en tirer, le devoir le plus impérieux des mandataires du peuple de Paris, est de le protéger contre cette tentative des éternels ennemis de ses libertés politiques et de son émancipation économique.

Le conseil rappelle aux pouvoirs publics que la ville n'a jamais cessé de revendiquer parmi ses droits méconnus l'organisation et la direction de sa police municipale.

Invite le Parlement à ne porter aucune atteinte aux libertés de presse, de réunion, d'association, de groupement, afin de conserver à l'évolution nécessaire de la classe ouvrière, son caractère pacifique et régulier.

Le conseil a voté ensuite en faveur des veuves des victimes, une pension annuelle et viagère de 600 fr., ainsi qu'un secours annuel de 400 fr. à chacun de leurs enfants jusqu'à leur majorité. Les mêmes sommes seront allouées par l'Etat dans les mêmes conditions.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Ouverture de rues

Elle est enfin ouverte cette fameuse rue des Ecoles, et hier le public a pu aller directement de la rue de la Banque à la Petite Chartruse. Mais il fallait entendre les réflexions de chacun :

— Et c'est cela la rue des Ecoles, un vrai cul-de-sac ?

— On ne peut donc rien faire de complet dans cette pauvre ville ?

Et tout le monde de conclure, avec raison, que le prolongement jusqu'à l'Avenue de la Gare s'impose.

Nous ne pouvons admettre que nos édiles ne se rendent à ce vœu public hautement exprimé.

Union des femmes de France

L'Union des femmes de France, sur l'initiative de M. le docteur Clary, secrétaire général de cette société, vient d'envoyer la somme de 100 fr. pour les blessés du Dahomey.

Lycée Gambetta

Sont reçus définitivement au baccalauréat ès-lettres :

Andrieu (rhétorique).
Salgues de Geniès (rhétorique).

Certificat d'aptitude pédagogique

Voici les noms des candidats admissibles aux épreuves pratiques et orales :

Aspirants

MM. Bonhomme Victor, instituteur stagiaire adjoint à Cajarc ;
Bouyssou Jean-Baptiste, instituteur stagiaire à Luzech (sous les drapeaux) ;
Buffet Calixte, instituteur stagiaire adjoint à Figeac ;
Charles Jean-Louis, instituteur stagiaire adjoint à Albas ;

Le lendemain, le roi partit pour Metz.

Pendant ce temps, voici ce qui se passait à Paris, dans l'hôtel de la rue Froidmantel, où Marcel, suivant les ordres de Henri IV, gardait la marquise de Verneuil.

Lorsque l'officier du roi, ayant laissé dans la cour de l'hôtel les six gardes qui l'avaient suivi, s'était présenté devant l'ancienne favorite en lui signifiant, sans se départir de sa politesse habituelle, qu'elle était prisonnière en son logis, Henriette avait eu d'abord un violent accès de colère.

Trépigant des pieds, mordant de ses blanches dents un mouchoir de fine batiste, frappant les meubles de ses mains nerveuses, elle avait éclaté en injures contre le roi et Marcel.

— Monsieur, c'est infâme, s'écria-t-elle. Ah ! le beau rôle que vous jouez là !... Géolier d'une femme ! C'est bien digne de vous... Et le roi qui, après avoir soupilé à mes pieds, me tend des chaînes !... Un chevalier félon et foi mentie, qui avait promis de m'épouser, et qui, au lieu de cela, me met ignominieusement sous la garde d'un obscur faquin... Je devais être reine, monsieur !

Marcel était demeuré calme sous cette avalanche de paroles outrageantes.

Ce calme même exaspéra davantage la marquise.

— Et que veut-on faire de moi ? Me jeter à la Bastille moi aussi, comme M. de Biron ? Donner ma tête au bourreau ?

(A suivre).

Couderec Alain-François, instituteur stagiaire adjoint à Puy-l'Evêque ;
 Martel Antoine-Jules-Sylvain, instituteur stagiaire adjoint à Prayssac ;
 Prat Henry, instituteur stagiaire adjoint à Latronquière ;
 Pechberty Auguste, instituteur stagiaire adjoint à Aynac ;
 Rouquié Jules, instituteur stagiaire adjoint à Bédur (sous les drapeaux) ;
 Souilhé Joseph, instituteur stagiaire adjoint à Souillac ;
 Tasse Arsène, instituteur stagiaire adjoint à Bagnac.

Aspirantes

MMlles Arnal Marie-Elisabeth, institutrice stagiaire à Lathèze (Frayssinet-le-Gélat) ;
 Bladou Marie-Louise, institutrice stagiaire suppléante à Marcihac ;
 Calméjane Marie-Sidonie, institutrice stagiaire adjointe à Cajarc ;
 Conquet Marie, institutrice auxiliaire à Bergant ;
 Darnis Germaine-Euprasie, institutrice stagiaire adjointe à Marminiac ;
 Delmouly Françoise, institutrice stagiaire à St-Henri (Cahors) ;
 Fraud Angéline, institutrice stagiaire à Loupiac (Puy-l'Evêque) ;
 Larraufie Marie-Philomène, institutrice stagiaire à Bio ;
 Louradour Marie, institutrice stagiaire adjointe à Montcuq ;
 Salives Marie-Clémentine, institutrice stagiaire au collège de jeunes filles de Cahors.

Convocations

En raison de la séance du Conseil municipal, le *Parti ouvrier cadurcien* se réunira ce soir, jeudi, 17 novembre, à 7 h. 1/2.

Les membres de la Société orphéonique sont priés de se réunir ce soir, jeudi, à 8 h. 1/2, dans le lieu ordinaire des répétitions.

Ordre du jour : Propositions diverses.

Essai de mobilisation

Mardi, 15 novembre, a eu lieu à Cahors et dans notre département, comme dans toute la France, sur l'ordre du ministre de la guerre, l'essai de mobilisation concernant la gendarmerie.

Toutes les brigades, prévenues par le télégraphe, sont parties pour aller remettre aux maires de chaque commune, sous pli cacheté, des affiches de mobilisation fictive, semblables à celles qu'ils recevraient en cas de guerre.

L'épreuve a parfaitement réussi.

Réservistes et territoriaux

Il est rappelé aux hommes des classes 1879, 1880, 1883, 1886 et 1887, et aux territoriaux de la classe 1867, qu'ils devaient déposer leur livret à la mairie ou à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, avant le 23 octobre dernier.

Un certain nombre de ces hommes ont négligé de se conformer à cette prescription ; un dernier délai de 15 jours est donné pour la remise du livret.

Le réserviste ou territorial dont le livret ne sera par déposé le 1^{er} décembre sera puni de prison.

La gendarmerie en voyage

Jusqu'à présent, les gendarmes, même en service, étaient obligés de payer le prix de leurs places chaque fois qu'ils prenaient le train.

Sur la demande du ministre de l'intérieur, les compagnies viennent de décider qu'ils seraient autorisés à monter gratis en chemin de fer lorsqu'ils seraient porteurs de leurs armes ou déplacés pour le maintien de l'ordre public.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du mardi 15 novembre

Affaire Boisse. — Tentative d'assassinat

L'acte d'accusation expose ainsi les faits rapprochés à Boisse :

Dans la matinée du 11 juillet 1892, le sieur Carnajac, propriétaire à Vers, commune de Mehmont (Lot), âgé de 72 ans, rentrait à son domicile, lorsque arrivait dans un chemin creux, il vit venir vers lui l'accusé Frédéric Boisse qui lui tira presque à bout portant un coup de pistolet chargé de chevrotines. Atteint à la tête, Carnajac tomba la face contre terre ; Boisse tira alors sur sa victime trois coups de revolver dont deux l'atteignirent encore à la tête.

Mis en état d'arrestation, l'accusé nia d'abord le crime dont on l'accusait, mais en présence des déclarations formelles de Carnajac qui a survécu à ses blessures, il a fait des aveux complets. Il a reconnu qu'à la suite de difficultés diverses avec Carnajac, second mari de sa mère, il avait conçu le projet de le tuer, et que, dans ce but (dans la matinée du 11 juillet dernier) il l'avait attendu embusqué derrière une haie.

Les antécédents de l'accusé sont déplorables ;

il a été notamment condamné le 8 février 1886, par la Cour d'assises du Lot, à trois ans de prison pour coups volontaires ayant occasionné la mort du sieur Laborie.

Après la déposition des témoins, parmi lesquels se trouvait Carnajac, la victime de Boisse, M. Barathon du Monceau, procureur de la République, a brillamment soutenu l'accusation et demandé contre le prévenu un verdict impitoyable.

M^e Munin-Bourdin a présenté, avec son talent habituel, la défense de l'accusé. L'honorable avocat a terminé en faisant un appel chaleureux à la pitié du jury, en faveur de son triste client.

Le jury a rendu un verdict affirmatif sur la question principale et sur l'une des questions accessoires, négatif sur la deuxième, et a accordé des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Jean-Pierre-Frédéric Boisse à vingt ans de travaux forcés, à l'interdiction de séjour pendant dix ans et déclare qu'il est déchu de la puissance paternelle.

* *

Une bien triste affaire a clos la session. Nous n'entrerons dans aucun détail de ces monstrueux attentats d'un fils sur sa mère. Nous disons seulement que Adrien Sainte-Marie, de Montbrun, a été condamné pour viol sur sa mère, à dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

Arrestations

La gendarmerie a mis en état d'arrestation le sieur Meulet, qui a tenté d'assassiner ses compagnons de voyage, dans la voiture de Labastide-Murat à Cahors. Après un premier interrogatoire, Meulet a été écroué à la maison d'arrêt.

* *

Le fameux chevalier d'industrie, Jules Andral, de Bégoux, a été arrêté hier en Espagne. L'extradition a été aussitôt demandée et il est à croire que bientôt Andral aura à répondre de ses nombreuses escroqueries.

L'année 1893

Avec le mois de novembre arrivent les almanachs pour l'année 1893. Nous y puisons quelques particularités intéressantes sur l'an qui vient.

La fête de Pâques tombera le 2 avril ; par conséquent le mercredi des Cendres sera le 15 février ; l'Ascension, le 11 mai ; la Pentecôte, le 21 mai.

L'année commence par un dimanche et se termine de même ; de sorte qu'il y aura en 1893 53 dimanches. La Fête nationale du 14 juillet tombe le vendredi ; la fête de l'Assomption, le mardi, la Toussaint le mercredi, Noël, le lundi.

Le printemps commencera le 20 mars ; l'été, le 21 juin ; l'automne, le 22 septembre ; l'hiver, le 21 décembre. L'année s'ouvrira à peu près en pleine lune, la nouvelle lune de janvier arrivant le 18.

Il n'y aura aucune éclipse de lune, mais deux éclipses de soleil, dont une totale qui ne sera d'ailleurs que partielle pour notre continent ; elle se produira le 16 avril, vers deux heures et demie. L'autre, qui aura lieu le 9 octobre, ne sera pas visible pour nous.

St-Germain

Le 4 novembre, un nombreux cortège d'amis accompagnait à sa dernière demeure M. J. Mabru, ancien notaire et ancien suppléant du juge de paix du canton de Salviac, père du sympathique juge de paix du canton de St-Germain.

Au cimetière, M. Etienne Rodès, notaire et maire de Peyrilles, a prononcé l'allocation suivante :

« Messieurs,

» Je suis heureux d'être l'interprète fidèle de la corporation des notaires de l'arrondissement de Gourdon, en adressant à l'homme de bien qui vient de s'éteindre un douloureux et triste adieu.

» Pendant de longues années, Jean-Baptiste Mabru a honoré la carrière du notariat ; les devoirs de sa charge, il les a remplis avec un dévouement sans bornes et une droiture incomparable ; aussi nul ne fut plus digne de cette couronne d'honneur décernée par l'estime publique et qui a été l'auréole de sa vieillesse. Il avait aimé les fonctions de notaire et il en était fier ; les années de travail, les ennuis des affaires, les difficultés de la profession avaient passé sur sa tête sans l'incliner.

» La sollicitude de sa vie avait été de remplir sa mission avec noblesse, dignité et dévouement, et de veiller à l'instruction, à l'éducation et à l'établissement de ses chers enfants ; il eut la satisfaction de voir ses vœux les plus chers exaucés et lorsqu'il put contempler son œuvre, il songea à se reposer, sûr qu'il était de voir ses enfants continuer après lui cette tradition d'honneur et de probité dont il leur avait donné sans cesse l'exemple.

» A la droiture de l'homme d'affaires, il joignait les qualités du cœur, qui valurent à l'homme privé, dans sa retraite, l'estime, l'affection, l'attachement et le respect de tous ceux qui l'approchaient ; c'était avec bonheur et sim-

plicité qu'il aidait ses concitoyens de ses judicieux conseils, se constituant souvent leur arbitre gracieux, apaisant les discordes, évitant par son intervention des procès entre voisins.

» Toujours modeste et charmant, il avait cette aménité et cette bonne grâce qui sont le reflet d'une conscience pure, d'un caractère bien doué et d'une droiture incomparable.

» Il aimait le calme et les douceurs de la vie intime ; c'est là qu'il était heureux de vivre loin du bruit, en relation avec quelques amis sûrs et dévoués, entouré des soins affectueux d'une compagne irréprochable et ayant la douce satisfaction de voir ses enfants continuer ce sentier de l'honneur, de la loyauté et du dévouement, objectif constant de sa vie, et qu'il leur avait si bien tracé.

» La perte de sa compagne, modèle des épouses et des mères, avait mortellement frappé cette nature si bien douée, et les soins minutieux et attentifs de ses enfants ne purent rien sur le chagrin qui s'empara de lui et qui devait, dans l'espace d'une année, le conduire auprès de celle qu'il pleurerait sans cesse ; et le ciel qui avait déjà ravi l'épouse allait bientôt prendre l'époux.

» Dormez en paix, homme vertueux, sur cette terre isolée, qui semble être la continuation de votre modestie, à côté de cette épouse que vous avez tant pleuré ; vous ne serez plus au milieu de nous ; votre jugement si droit, fruit de l'expérience, et votre société si agréable nous feront défaut ; mais votre souvenir survivra toujours et restera gravé dans nos cœurs en traits ineffaçables. Il est consolant et noble de pouvoir dire au bord de cette fosse : Homme vénérable et vénéré, vous avez bien rempli votre tâche ici-bas, car vous avez été le modèle des époux, un père accompli, un ami dévoué, un notaire irréprochable, un juge intègre ; vous serez pour nous un enseignement, et le souvenir de cette vie si bien remplie sera un adoucissement à la grande douleur qui frappe votre excellente famille.

» Au nom des notaires de l'arrondissement de Gourdon et de tous ceux qui vous ont connu, Jean-Baptiste Mabru, je vous dis, adieu, ou plutôt au revoir ! »

Lentillac

A la foire de Figeac, on a volé le porte-monnaie à trois femmes de Lentillac-près-Figeac.

Ces trois porte-monnaie contenaient ensemble 25 fr. environ.

Labastide-Murat

La foire du 14 novembre, à Labastide-Murat, favorisée par un soleil splendide, a été bien approvisionnée en bestiaux et en grains. Le foin des bœufs était le plus dégariné, à cause des semences qui ne sont pas encore terminées.

Il s'est fait quelques transactions aux prix des foires précédentes.

Les affaires étaient très actives sur les bêtes à laine, il y avait une faible hausse.

Le foirail des porcs était comble, les gras se vendaient 40 fr. les 50 kil. Les porcelets de 3 mois ne dépassaient pas 15 fr.

Le blé se vendait de 13 à 14 fr., le maïs 9 fr., le gland de 1 fr. à 1 fr. 50. La volaille et le gibier se vendaient aux prix ordinaires.

VÉLOCIPÉDIE

MATCH COTTEREAU-NICODÉMI

Enjeu 4,000 fr. — Distance 100 kilomètres.

Ce Match tant attendu a été couru dimanche dernier, 13 novembre. Les entraîneurs de Nicodémi mèrent un train d'enfer dès le début de la course, pensant, bien à tort, fatiguer Cotteureau. Ce dernier vers le 37^e kilomètre fait son effort et se détachant vivement de son adversaire fait alors voir ses véritables qualités de champion ; Cassignard, Charron, Tart, Genet, Piquet le mènent tour à tour à une allure vertigineuse.

Cotteureau demande toujours d'aller plus vite. En un clin d'œil il a doublé Nicodémi, parcourant 38 kil. 660 mètr. dans la première heure. Cotteureau se contente alors de suivre son concurrent et malgré le grand ralentissement du train, il bat tous les Records du monde de 40 à 54 kilomètres.

Vers le 70^e kilomètre, Cotteureau fait un second effort, et Nicodémi, voyant la lutte impossible abandonne. Cotteureau par alors comme une flèche et fait bucher tour à tour ses entraîneurs aux applaudissements d'une foule en délire.

Cotteureau a joué avec Nicodémi comme un chat avec une souris.

A la fin des 100 kilomètres parcourus en 2 h. 50 minutes 6 secondes, Cotteureau a reçu une ovation magnifique et tous ses amis lui ont fait une escorte d'honneur jusqu'à sa cabine. — Le champion Cotteureau montait comme d'habitude une bicyclette *Clement* munie de pneumatiques *Dunlop*.

Le *Record du monde de 50 kilomètres*, qui appartenait à Dubois a été battu haut la main. Cotteureau a parcouru 50 kilomètres en 1 h. 20 minutes 32 secondes.

Nouvelles aux **Ceufs** et **Macaroni** ***
RIVOIRE & CARRET
 Réclames dans toutes les *Épiceries*

Le service anniversaire pour le repos de l'âme du docteur Alexandre AUSSET, sera célébré en l'église Cathédrale, le mardi 22 novembre, à dix heures du matin.

Vous êtes prié d'y assister, de la part de la famille.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

DÉPÊCHE

A la Chambre

Paris, 17 novembre, 5 h. mat.

Après une longue séance, la suite de la discussion de la loi sur la presse a été renvoyée à aujourd'hui, 2 heures.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les 28 jours de Clairette

Gaillardement composée, sans souci des règles de l'art et sans autre désir que celui de donner aux spectateurs de vrais cris d'hilarité, *les 28 jours de Clairette*, à Cahors comme à Paris, ont pleinement atteint leur but. Pour ma part j'ai trop ri pour être capable de donner une idée quelconque de la pièce. La seule chose que j'aie pu constater dans les quelques minutes de sang-froid que m'a laissées l'enchaînement de scènes où l'in vraisemblance n'est dépassée que par la plus bouffonne gaufette, c'est que les artistes ont enlevé l'opérette qui tient encore l'affiche des Folies-Dramatiques, avec un entrain sans pareil. Mme Dubos, dans le rôle de Clairette, mérite surtout des éloges, et M. Monnier-Dargeville est un Vivarel des plus amusants. Dire que le reste de la troupe est digne de seconder ces deux excellents artistes, c'est résumer en un mot l'impression des spectateurs.

La troupe de M. Chartier a laissé derrière elle une joyeuse traînée de braves et de rires. Espérons qu'elle viendra l'année prochaine chercher à en retrouver l'écho.

M. HEYC.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
 Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémmorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.
 Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

A VENDRE

MATÉRIEL DE BOULANGERIE
 EN TRÈS BON ÉTAT
Facilités pour le paiement
 S'adresser au Bureau du Journal

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

BULLETIN FINANCIER

du 16 novembre 1892

On ne pouvait guère s'attendre aujourd'hui à une reprise, mais il paraît que tous les points noirs qui étaient à l'horizon ont subitement disparu. Donc on reprend vivement sur tout l'ensemble de la cote. La liquidation de quinzaine s'est effectuée très facilement. Les marchés étrangers, Londres surtout, sont termes.

Le 3 0/0 s'avance de 99.05 à 99.30. Les meilleures dispositions de notre place profitent aux sociétés de crédit. Le Foncier est à 1092.50. La Banque de Paris est plus ferme à 682.50, le crédit Lyonnais est bien tenu à 787.50. Reprise du Suez à 2628.75. La hausse se manifeste sur les fonds étrangers. L'italien à 93.50 a été le premier à profiter du revirement qui s'est effectué sur notre marché. L'Extérieure est à 52 15/16. Les fonds ottomans sont mieux tenus qu'hier. Au comptant, les obligations de la Cie Nationale d'Electricité s'avancent à 232. Les Châlets de commodité sont à 688.75. Les obligations Jaffa-Jérusalem finissent à 385.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35e année. — Sommaire du numéro du 12 novembre : Gravures : Paris : Explosion du Commissariat de la rue des Bons-Enfants. — Vue de la cour intérieure. — Vue du bureau des inspecteurs, où la bombe a éclaté. — Dahomey : Le commandant Faurax, blessé à mort à Dogba. — Plan de la bataille de Dogba. — Les Dahoméens essayant de prendre le camp de Dogba. — Créations des corps des Dahoméens. — Portraits : Le colonel Dods. — Portraits (Nécrologie) : M. Massicault, résident général en Tunisie. — Le lieutenant d'infanterie de marine Badaire, tué à Dogba. — Le compositeur Hervé. — Afrique : La mission Dybowski : Rives de l'Oubanghi. — Pays Bonjo. — Porteurs se mettant en marche. — Porteurs traversant un gué. — Campement de route. — Repos des hommes d'escorte. — Dépeçage d'un éléphant. Fumage de la viande d'éléphant. — Grande pirogue d'Afourou. — Beaux-Arts : Tableau de Mme Real del Sarte : Après le bal. — Théâtre Illustré ; Bouffes-Parisiens : Sainte Freya. — Nouveau-Cirque : Papa Chrysanthème. Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Variétés : Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — La mission Dybowski, en Afrique centrale, par A. R. — Timbres et Timbranes, par Guy Tomel. — Chronique du sport par Archiduc. — Explication des gravures, Echees, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographie, Revue comique etc.

En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turquie. — Illustrations de Marold. Le numéro : 50 centimes.

Revue Universelle (INVENTIONS NOUVELLES). — Administration : 4, rue de la Chaussée-l'Antin, Paris. — Sommaire du 20 octobre 1892. — Edition A (Les inventions nouvelles). — Ascension du ballon « Les inventions nouvelles » ; Trente-six heures et demie dans les airs. — L'Exposition Universelle de 1900. Projet de la Revue Universelle. — Tribune des Inventeurs : le Pôle Nord : Skating à glace de la rue de Cli-

chy. — Voiture à bras à traction et suspension élastiques. — Les dangers de l'Ether employé comme générateur de vapeur. — Tour du Monde : Pique-notes. — Règles et équerres transparentes. — Observation sur les planètes Vénus et Mercure. — Sténographie applicable aux machines à écrire. — Porte-bébés. — Lance d'arrosage à double effet. — Jouets. — Bicycliste automate. — Catalogue-Causserie.

Abonnement : Un an, 8 fr. ; Etranger, 10 fr. Numéro : 50 centimes.

Abonnement : Un an, 6 fr. ; Etranger, 8 fr. Numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 10 novembre : — Les tramways électriques à Paris : J. Laffague. — Histoire du parachute : Gaston Tissandier. — Grottes de St-Marcel-d'Ardèche : Dr Paul Raymond. — L'ellipsographe de M. F. Schromm. — Densimètre pour liquides de M. Zambelli. — Photographie instantanée : G. Maréchal. — Le pain de pommes de terre torréfiées. — Un ennemi des pâturages : Albert Vilcoq. — La pierre de tonnerre d'Hassi-Iekna : Stanislos Meunier. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 7 novembre 1892 : Ch. de Villedeuil. — Physique amusante : Magus.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 24 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Bibliographie.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence) Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Distance (implied), Reduction percentages (20% to 40%).

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

1893 CALENDRIER DU LOT. Donne très exactement les foires. Renseignements statistiques et administratifs. Prix : 30 centimes. EN VENTE : Chez L. PLANAVERGNE, Libraire rue du Lycée. Et chez J. LARRIVE, ainé, Mercier 16, rue de la Liberté. A CAHORS. ANTIQUITÉS CADURCIENNES.



VIGNES AMÉRICAINES GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS DE VICTOR COMBES PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR Lauréat du Concours des Vignobles Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE A VIRE, PAR PUY-L'ÈVÊQUE (LOT)

PRIX-COURANT (SAUF VARIATIONS) HIVER 1892 — PRINTEMPS 1893

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAITRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PLANTS DE 1er CHOIX EXTRA

Table with columns: VIGNES AMÉRICAINES (Boutures, Racinés), PLANTS FRANÇAIS (Greffés et soudés), and various grape varieties like Black Défilance, Canada, Clinton, etc.

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo Pince Allés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilos.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE. Seul récompensée à l'Exposition Universelle CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

AUDOUARD Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE Se rendra à CAHORS, le 4me mercredi de chaque mois HOTEL DU PALAIS-NATIONAL DENTS & DENTIERS De tous systèmes et à tous les prix PRIX MODÉRÉS Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr. Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil. Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.